

Sondage sur la violence

Lors de la dernière assemblée générale des personnes déléguées du SPEHR, qui a eu lieu le 3 octobre dernier, vos délégués ont adopté un [PLAN D'ACTION pour contrer la violence au travail](#).

C'est pour cette raison que nous vous demandons de remplir le sondage en cliquant sur le lien ci-dessous afin de nous permettre de documenter l'ampleur des actes de violence subis par le personnel enseignant. Ces données nous permettront d'intervenir auprès des commissions scolaires, dans le but de vous offrir un milieu de travail sain et sécuritaire.

Lien : <https://forms.gle/m5PRCFd7WyUqcVwy8>

Quelques rappels quant à vos droits

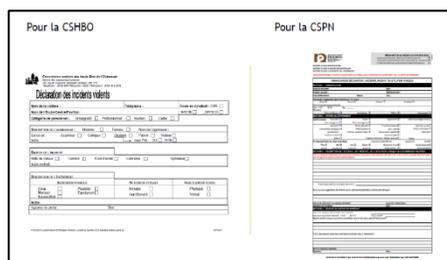
- Qu'est-ce que la violence en milieu de travail ?

Rumeurs, jurons, injures, insultes, menaces, humiliations, remarques sexistes ou discriminatoires, cyberintimidation, dommages matériels, vandalisme, bousculade, coups, etc.

- Quoi faire si je suis victime de violence au travail ?

Étape 1 – Noter	Remplir un formulaire d'incident
Étape 2 – Informer	Remettre le formulaire à la direction et envoyer une copie au SPEHR
Étape 3 – Dénoncer	Contactez le SPEHR si le problème persiste.

Cliquez ici pour accéder aux formulaires



Pour plus d'informations

[La banalisation de la violence, c'est maintenant que ça s'arrête !](#)

Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous appeler pour en discuter.

La banalisation de la violence

c'est maintenant que ça s'arrête !



Daniel Boisjoli
Président